

Molsheim - Obernai

12

Jusqu'à douze urnes contenant les cendres des défunts pourront être enterrées autour de quinze arbres préalablement sélectionnés. Le nombre de ces arbres, de différentes essences, pourrait évoluer.

Dorlisheim

Une forêt cinéraire pour reposer en communion avec la nature

Une forêt cinéraire d'une soixantaine d'ares est en cours de création à Dorlisheim. Elle sera située au lieu-dit des Quatre-Vents, sur les hauteurs de la commune. Les urnes contenant les cendres des défunts seront disposées autour d'une quinzaine d'arbres, dans le respect de la nature. Ce lieu de recueillement devrait ouvrir d'ici début avril.

La quiétude de la forêt du lieu-dit des Quatre-Vents, sur les hauteurs de Dorlisheim, est troublée par le vacarme d'une tronçonneuse. Deux bûcherons sont en action en cette matinée du 6 février. Ces employés du groupe Holtzinger, mandaté par l'Office national des forêts (ONF), ne sont pas là pour faire du bois de chauffage mais pour aménager un cimetière... Ou plus précisément, une forêt cinéraire d'une soixantaine d'ares. Ce projet germe depuis un moment dans l'esprit de Gilbert Roth, le maire sortant de Dorlisheim : « Il y a environ trois ans, une personne est venue me voir en me demandant si on avait "une forêt pour s'y faire enterrer". Je me suis alors tourné vers les communes de Sommerau et Muttersholtz pour me renseigner sur leurs projets de forêt cinéraire. Et une semaine plus tard, quelqu'un d'autre m'a posé la même question. »

« Le cycle de la vie qui continue »

Le maire de Dorlisheim a alors décidé de sauter le pas. Le dossier a été porté par les membres de la commission transition énergétique et écologique.



L'aménagement de la future forêt cinéraire de Dorlisheim au lieu-dit des Quatre-Vents devrait respecter le plus possible l'authenticité des lieux et son atmosphère propice au recueillement. Photos Franck Delhomme

que, composée à la fois de membres du conseil municipal et de Dorlishéimois non élus. Le lieu-dit des Quatre-Vents a été choisi autant pour le point de vue qu'il offre, une vue imprenable sur le vignoble et la plaine d'Alsace, que pour le symbole qu'il représente : « Les élèves de maternelle y viennent faire l'école du dehors », indique Gilbert Roth. Dès lors, créer une forêt cinéraire au cœur de cette zone boisée de trois hectares peut paraître surprenant, voire un peu sinistre... C'est pourtant la philosophie inverse de ce projet, comme l'explique la conseillère municipale Catherine Dapp-Matter : « La forêt c'est le chant des oiseaux, les éclats de rire des enfants. Et pour moi un cimetière c'est tellement sans vie... À l'inverse, la forêt c'est le

cycle de la vie qui continue. »

L'idée est de préserver le plus possible la nature : « La forêt des Quatre-Vents va être sanctuarisée », annonce Gilbert Roth. En clair, il ne sera plus possible de l'exploiter. Seuls des travaux de bûcheronnage pourront y être réalisés pour des questions de sécurité. C'est d'ailleurs ce qui a été fait le vendredi 6 et le lundi 9 février dans le cadre de la création de la forêt cinéraire : « Nous avons auparavant répertorié tous les arbres de plus de 20 cm sur la zone », poursuit le maire de Dorlisheim.

Les plus dangereux devaient être abattus, quant à ceux dont l'avenir était « compromis », il a été décidé de les élaguer et de les éêter, en les laissant sur tronç pour en faire des réservoirs de biodiversité. Dans un

► Sur le web

Voir la vidéo sur notre site internet.

premier temps, 15 arbres vont être sélectionnés prochainement : « Jusqu'à 12 urnes funéraires pourront être enterrées tout autour à 80 cm de profondeur. » Gilbert Roth souligne que ces urnes ne pourront pas être biodégradables : « Selon la législation actuelle, le site doit être réversible. »

Un aménagement minimaliste

Toujours dans une démarche écologique, l'aménagement de la forêt cinéraire a été voulu le plus minimaliste possible : « N'oublions pas que c'est d'abord une forêt sanctuaire qui sert d'écrin à cette forêt cinéraire », rappelle le maire. Les travaux vont donc se limiter à la disposition de pierres « de manière naturelle » pour créer un lieu de recueillement où pourront avoir lieu des cérémonies, religieuses ou non. L'entrée du site, où figurera notamment un plan, sera par ailleurs à l'écart du chemin principal menant aux Quatre-Vents pour « plus de quiétude ».

Un seul chemin adapté aux fauteuils roulants va être créé pour cheminer à travers la forêt. Les urnes seront indiquées par de simples petites plaques en grès des Vosges. Enfin, un parking de cinq places va être aménagé à côté. « Mais l'idée première est de cheminer jusqu'à cette forêt cinéraire à pied, depuis le pont [enjambant la RD1240 au niveau du hangar près du chemin du Stufra],

Zoom / Sommerau et Muttersholtz comme modèles



La commune de Dorlisheim s'est notamment inspirée de la forêt cinéraire de Sommerau. Ici son espace de recueillement. Photo archives Charlotte Gambert

Plusieurs forêts cinéraires ou « forêts sanctuaires » ont été créées ces dernières années en Alsace. Avant de lancer le projet, le maire de Dorlisheim, Gilbert Roth, s'est tourné vers la commune de Muttersholtz, près de Sélestat. C'est l'une des toutes premières de France à avoir aménagé un espace boisé naturel pour y recueillir les urnes contenant les cendres des défunts. Cette forêt cinéraire est ouverte depuis janvier 2023. Un an plus tard, Sommerau a inauguré la

sienne, dans la commune déléguée d'Allenwiller. Gilbert Roth a aussi pris attache avec cette collectivité avant que la commission transition énergétique et écologique ne planche sur un projet similaire au lieu-dit des Quatre-Vents. La commune de Dorlisheim a été accompagnée sur le plan administratif par l'association alsacienne Au-delà des Racines. Dans un registre différent, la Ville de Schiltigheim a planté des arbres pour créer une forêt cinéraire en 2023.

rappelle Gilbert Roth. Le Club vosgien va baliser l'itinéraire. »

Un peu moins de 50 000 euros

Les aménagements devraient coûter au total un peu moins de 50 000 euros. Le maire sortant de Dorlisheim espère que la première pose d'une urne dans la forêt cinéraire soit possible dès le début du mois d'avril. « Pour choisir une concession, il faudra se rendre à la mairie. Le tarif sera le même que dans le cimetière [pour une tombe simple] : 250 euros pour 30 ans. Il faudra ajouter à cela le prix de la plaque en grès où sera inscrit le nom du défunt. Nous attendons les devis. » Gilbert Roth précise : « Il y a encore de la place dans le cimetière du village. On voulait simplement donner le choix aux gens. » Cette forêt est réservée aux habitants de Dorlisheim et aux personnes ayant un lien fort avec le village (enfance, engagement associatif...).

De son côté, Catherine Dapp-Matter a déjà fait le sien : « J'en ai parlé à mon mari et à ma fille. Quand j'entre dans un cimetière, je me sens triste. Or, j'ai envie que mes petits-enfants aient envie de s'amuser quand

ils viendront voir où reposeront mes cendres. Le manque et l'absence sont déjà suffisamment lourds, pas la peine d'en rajouter ! »

« Ce qui m'intéresse, c'est le retour à la nature brute »

Pierre Hauswald, conseiller municipal

Pierre Hauswald a également participé au projet de forêt cinéraire en tant que conseiller municipal. Lui aussi souhaite reposer au pied d'un arbre : « J'ai découvert ce concept lors d'un voyage dans l'Indiana. Nous avons trouvé la tombe d'un des premiers migrants du nom de Hauswald en pleine forêt et ça a été le déclic. » Pierre Hauswald préfère ce côté nature « aux cimetières tout bétonnés ». Il ajoute : « Ce qui m'intéresse c'est le retour à la nature brute. » Son épouse, Annie, est également séduite par le concept : « Ce serait bien d'être tous les deux au pied du même arbre. Le lieu-dit des Quatre-Vents est un endroit qui inspire, c'est un peu mystique. »

● Boris Marois



Le maire de Dorlisheim, Gilbert Roth (au premier plan), consulte avec l'employé communal Cédric Munch la cartographie du futur aménagement